

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 2 mars 2010 portant ouverture de concours de recrutement de techniciens supérieurs territoriaux

NOR : IOCB1006689A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en date du 2 mars 2010, les concours interne, externe et troisième voie d'accès au cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux sont ouverts au titre de l'année 2010, dans la spécialité « paysage et gestion des espaces naturels ».

Les épreuves de ce concours se dérouleront aux dates suivantes :

Epreuve écrite d'admissibilité : les 15 et 16 septembre 2010, à Perpignan ou ses environs en fonction du nombre d'inscrits (les lieux exacts seront précisés ultérieurement).

Epreuves orales d'admission : en principe en novembre 2010, dans les locaux du centre de gestion des Pyrénées-Orientales, 6, rue de l'Ange, BP 901, 66901 Perpignan.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès du centre de gestion des Pyrénées-Orientales du 13 avril 2010 au 12 mai 2010 :

- directement à l'accueil du centre de gestion des Pyrénées-Orientales, 6, rue de l'Ange, BP 901, 66901 Perpignan, aux heures habituelles d'ouverture des services (de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures) ;
- téléchargés sur le site du CDG66, ([www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr) rubrique « emploi-concours ») ;
- par voie postale sur demande transmise au CDG 66, accompagnée d'une enveloppe (format 23 × 16 cm) libellée à leur nom et adresse et timbrée à 1,35 €.

La date de limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 mai 2010 (le cachet de la poste faisant foi) auprès du centre de gestion des Pyrénées-Orientales, 6, rue de l'Ange, BP 901, 66901 Perpignan (tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le centre de gestion des Pyrénées-Orientales). Tout dossier déposé ou posté hors délai (le cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Le nombre total de postes ouverts est de 11, répartis comme suit :

SPÉCIALITÉS	NOMBRE DE POSTES	RÉPARTITION DES POSTES		
		Externe	Interne	Troisième voie
Paysage et gestion des espaces naturels .....	11	7	3	1
		5	2	1

Les conditions d'inscription :

Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle, homologué au niveau III.

Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions portant sur des projets techniques ou des travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de

l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques.